

DELTA I/E : MAIS PUISQU'ON VOUS DIT QUE TOUT VA BIEN !

UN NOUVEAU BUG...

Depuis le mercredi 14 janvier, les systèmes informatiques de toutes les douanes françaises sont (encore) affectés par un dysfonctionnement du logiciel Delta. Résultat : les marchandises sont débarquées, mais peinent à être libérées faute de validation administrative.

L'aveuglement des responsables à la DG malgré nos multiples interpellations sur les bugs récurrents de DELTA I/E est une source de souffrance dans les services !

Le dédouanement, ce ne sont pas que des instructions et des statistiques... Ce sont avant tout des femmes et des hommes au service de l'économie de tous les territoires.

Après le manque d'anticipation et de préparation de Delta I/E, après le manque de formation, voici l'heure venue de l'abandon.

Isolés, non considérés, mal formés, mal traités, les agents dans les services, tous grades confondus, sont noyés sous les procédures de secours (dont le process à l'export est daté du 18 janvier 2026...). Tout comme les services support qui subissent, eux aussi, cette gestion de crise.

Visiblement la recodification du code conservera l'article le plus utilisé en Douanes, l'article 22 : débrouille-toi comme tu peux !

Une situation qui touche l'ensemble du territoire national, mais dont les conséquences sont particulièrement critiques pour les territoires des Outre-Mer qui survivent grâce aux importations (85% des marchandises consommées).

Quant aux effectifs ? Évidemment insuffisants pour faire face à ces moments compliqués comme pour tout le reste ! On peut s'afficher comme l'une des plus grandes puissances économiques du monde, mais quand nous ne sommes pas capables de faire face aux enjeux économiques dans la période, il faut changer de métier... **Parce que douanier, c'est un métier, et nous y sommes très attachés.**

PRESSION SUR LES SERVICES...

Incapable de suivre le rythme du nouveau CDU qui impose aux états membres une dizaine de nouveaux applicatifs métiers pour le suivi des marchandises, la DG met la pression sur les services. Elle oublie les opérateurs et toute logique métiers en sous traitant la conception des programmes informatiques. Nos informaticiens du CID, de la DNSCE ?

Que nenni !

Et quoi donc en retour ?

Juste les yeux pour pleurer puisque le DG a refusé toute négociation salariale ! La première fois dans l'Histoire lors d'une période de si forte adaptation ! En 2019 et 2022, sous la pression des syndicats, la direction générale avait pourtant dû reconnaître ce besoin général de reconnaissance.

Merci patron !

Notre priorité, c'est vous !

